



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

27 NOVEMBRE 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels (FIO) du MTEATTVL



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LISA SUTTO

Adjointe à la cheffe du bureau FORCQ2
Direction des ressources humaines
Secrétariat général

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

Programme de la journée

Matinée (10h-12h)

De 10h à 11h15 : Actualités de la politique de formation du ministère

- Ouverture par Anne DEBAR, directrice des ressources humaines du pôle ministériel : le rôle et la place des formateurs internes (FIO) dans la politique de formation du pôle ministériel
- Présentation de la nouvelle Charte FIO par Pierre ROUX, sous-directeur de FORCQ et directeur du CMVRH
- Intervention de Jean VERMOT, adjoint à la haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations
- Intervention de Bernard EVEN, Référent laïcité du pôle ministériel

De 11h15 à 12h : Les outils numériques en formation

- Présentation par Niriaina RASOAVA de la direction du numérique

De 12h à 14h : Pause déjeuner

Après-midi (14h-16h15)

De 14h à 16h : Conférence sur l'art oratoire pour enrichir vos pratiques pédagogiques « Savoir transmettre : prise de parole & animation »

Conférence animée par Albane DEVOUGE (ARRC)

De 16h à 16h15 : Clôture de la journée par Émilie MERLEN, adjointe au sous-directeur de FORCQ



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Anne DEBAR

Directrice des ressources humaines du pôle ministériel

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PIERRE ROUX

Sous-directeur FORCQ et directeur du CMVRH
Direction des ressources humaines
Secrétariat général

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

LA NOUVELLE « CHARTE FIO »



La Charte FIO est disponible sur le portail intranet national du pôle ministériel, l'espace Formation, rubrique « Être formateur » :

https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/charte-des-formateurs-internes-occasionnels-a21262.html?id_rub=2373

Toutes les réponses à vos questions relatives aux conditions d'exercices et à la gestion des FIO posées lors de la Journée nationale FIO 2024 sont consultables via le Bnum :

<https://bnum.din.gouv.fr/mdrive/index.php/s/N4x8ezmBLqC7iLb>

1. Pourquoi une Charte FIO

L'élaboration d'un document unique réunissant toutes les règles de gestion de nos formateurs internes :

- rentre dans le cadre de la stratégie de mobilisation des Formateurs internes occasionnels (FIO) portée par FORCQ
 - répond à un besoin important de clarification des règles exprimé à la fois par les services, les agents et les opérateurs de formation (notamment lors de la journée nationale FIO de 2024).
 - a vocation à synthétiser les règles existantes, les préciser et définir des modalités d'application homogènes, sur des sujets comme : nombre maxi jours/an, modalités d'exercice des activités de formation (temps de travail/en dehors du temps de travail), rémunération et indemnisation des frais de déplacement...)
-

2. Principes d'élaboration

Construction du document à partir de l'ensemble des textes réglementaires existants :
consolidation des règles, harmonisation et explications des pratiques, exemples concrets et cas d'usage.

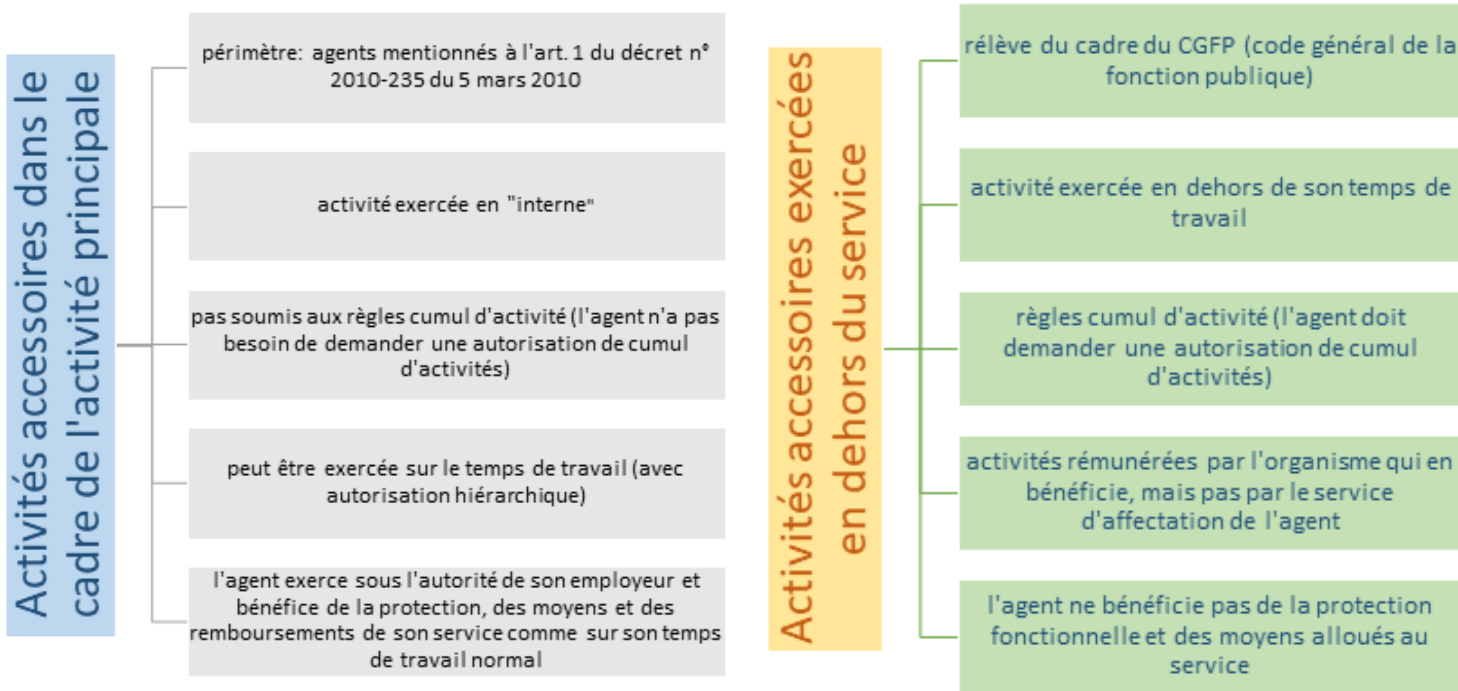
Cadre réglementaire de référence:

- Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 (rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation ou de recrutement)
- Arrêté du 4 octobre 2011 (rémunération des agents publics et des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'écologie)
- Circulaire du 23 mars 2012 (rémunération des agents publics et des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'écologie)

Un travail de plusieurs mois, afin de consulter l'ensemble des services concernés et réaliser les analyses juridiques nécessaires avec la DAJ (autour notamment de la notion d'activité accessoire et des conditions d'exercice d'une activité accessoire)

3. Principes et cadre d'exercice des activités de formation

La Charte précise les conditions d'exercice d'une activité de formation en distinguant entre deux cas de figure possibles



Précisons sur le périmètre :

Le périmètre couvert par la Charte FIO concerne uniquement les « activités accessoires de formation », pas les activités de formation assurées par des agents en situation de cumul d'activité.

Par soucis de clarté, la Charte rappelle néanmoins les principes concernant le « cumul d'activité » relatifs à la rémunération, la prise en charge de la responsabilité juridique et des frais de déplacement, pour répondre à des nombreuses questions soulevées par les agents.

4. Contenu de la Charte

La Charte se compose de 3 parties:

- I. Le FIO : profil et cadre d'exercice**
 - II. Modalités de recrutement et d'intervention d'un formateur interne occasionnel**
 - III. Politique de rémunération et de remboursement des frais de mission d'un formateur interne occasionnel**
-

I. Cadre d'exercice

- Les activités d'un FIO : ingénierie pédagogique, préparation de l'animation de sessions de formation en présentiel ou à distance, animation de sessions de formation en présentiel ou à distance, correction de copies et participation à des jurys blancs
 - Volume d'interventions : maxi 15 jours /an
 - Dispositifs d'accompagnement des FIO
 - Valorisation de l'activité de FIO
-

II. Modalités de recrutement

En uniformisant les procédures de candidature et de recrutement des FIO pour l'ensemble du pôle ministériel, la Charte garantit un fonctionnement plus lisible et équitable, via notamment :

- 1 dossier de candidature unique et la mise en place d'une démarche dématérialisée (via démarches simplifiées) à venir
- 1 dossier d'activité harmonisé

Cette partie détaille également les dispositions spécifiques relatives à l'exercice d'une activité de FIO en cas de mutation de poste ou suite au départ à la retraite.

III. Rémunération et remboursement des frais

- Critères d'éligibilité à la rémunération : agent public en activité ou retraité, activité accessoire et interne, formation de fonctionnaires ou agents contractuels pour le compte de l'Etat et de ses établissements publics
 - Cas général:
 - Initiation/sensibilisation et PEC : 15€/h
 - Spécificité PEC : forfait de coordination de 30€ (=2h)
 - Approfondissement ou expertise : 25€/h
 - Coefficient de 1,5 pour la préparation de l'animation
 - Cas spécifiques : binômes, fils rouges, ...
-

Je souhaite devenir formateur interne occasionnel (FIO) pour les ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement

Le groupe de travail « Viviers » (FORCQ/CMVRH) met en place (phase de tests) :

- Une démarche commune pour tous les FIO
- Dépôt des candidatures sur la plateforme « Démarches-simplifiées.fr » + CV + engagements du FIO et du responsable hiérarchique (modèle téléchargeable)
- Le FIO exprime son choix sur un domaine « métiers » ou un domaine « transverses » (menu déroulant) sur lequel il souhaite intervenir
- Principe de routage de la candidature aux chefs de file du domaine choisi (agents FORCQ/CMVRH) pour instruction au regard du profil du candidat et des besoins en formation recensés

Objectifs de la démarche simplifiée :

- Recueillir des candidatures de FIO pour densifier les viviers actuels
 - Élargir le périmètre de recrutement
 - Créer des campagnes de recrutement ciblées
-

Merci de votre attention



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JEAN VERMOT

Adjoint à la haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les
hommes et lutte contre les discriminations

HFED

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FORMATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES HAINES ET POUR L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ

JEAN VERMOT, ADJOINT DE LA HAUTE FONCTIONNAIRE A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
ET A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES HAINES

JOURNÉE NATIONALE DES FIO, 27 NOVEMBRE 2025

1. Le protocole de lutte contre les discriminations

objectif : prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations et de haines
s'articule avec

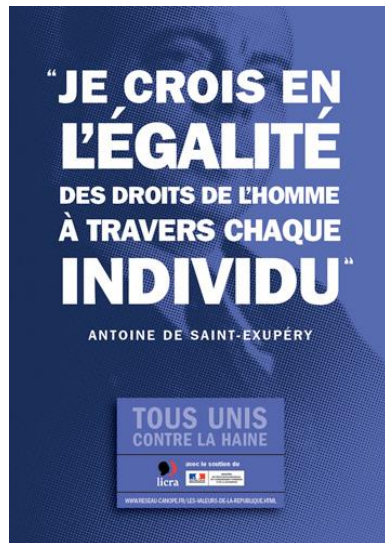
- le protocole d'accord ministériel sur l'égalité professionnelle
- le protocole sur le handicap
- la charte LGBT+.

26 critères de discriminations légaux

Des priorités liées aux remontées agents via le baromètre social :

le sexe, l'âge, l'appartenance syndicale, les origines et l'apparence physique

Complété par l'orientation sexuelle et l'identité de genre



1. Le protocole de lutte contre les discriminations

Un préambule programmatique avec des **objectifs** :

« **Prévenir et lutter** contre toutes les formes de discriminations et de haines (LDH)

Favoriser les **échanges et la montée en compétence**,

susciter des initiatives,

identifier des mesures correctrices

Garantir le respect des **valeurs républicaines** (égalité...) et des **droits**

Favoriser des **environnements de travail attractifs et inclusifs, ouverts à toutes les différences** et **prévenir les situations déviantes**,

Créer les conditions permettant de libérer la parole et corriger les situations de discrimination constatées

Renforcer **l'attractivité...** et le **collectif de travail** avec des profils... variés. »

1. Le protocole

6 axes

1. **Prévenir** les discriminations et les haines
2. Développer **des environnements de travail** ouverts aux différences et adaptables
3. Agir sur les **processus RH**
4. Focus sur les risques signalés par les agents : **5 critères prioritaires**
5. Renforcer **l'identification des cas et le traitement adapté** des signalements
6. **Piloter** l'action et développer les outils de connaissances sur le domaine

37 actions

PROTOCOLE D'ACCORD
RELATIF A LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
ET LES HAINES

23 février 2022

1. Le protocole

3 actions formation

1. **Implication des formateurs internes et externes : qui doivent se former à l'égalité et à la diversité et signer un engagement sur ces sujets**, cf les dispositions du contrat d'engagement
 2. Formation de 100 % des encadrants (1h30 : intégrer la diversité dans son management)
 1. Plan de formation (FORCQ-HFED-CMVRH), création, déploiement et mise en œuvre
-

1. Le protocole de lutte contre les discriminations

1 constat :

« **égalité** de traitement et lutte contre les discriminations et les haines **pas automatique**
des processus qui doivent être assurés au quotidien, vérifiés et confortés avec régularité »

1 devoir d'exemplarité : actes managériaux, relations de travail et relations aux usagers

1 rappel : ne pas discriminer est un principe de droit et une responsabilité collective

1 nécessité : lutter contre les comportements d'**hostilité**, ... de **dévalorisation**, les propos ou attitudes de **rejet individuel ou collectif** ou toute autre forme de haine »

La charte d'engagement avec l'Autre Cercle

En mai 2024, la charte LGBTQ+ de l'association l'Autre Cercle signée par les ministres trois ans

un plan d'action :

- des mesures en ressources humaines
- des actions de formation,
- de sensibilisation et de communication.

Objectifs :

- garantir une véritable égalité des droits,
- soutenir les victimes de discriminations ou agressions LGBTQphobes,
- évaluer les progrès réalisés
- partager les meilleures pratiques...

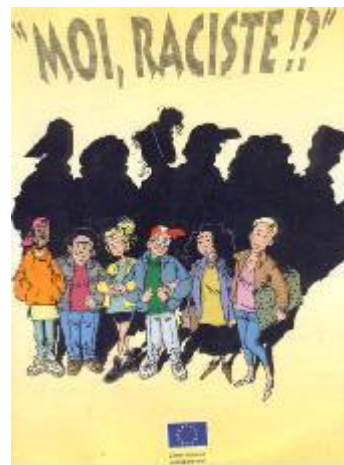




2. Etre formateur, une exemplarité nécessaire

Etre conscient de ses propres biais cognitifs

Distribuer la parole et les regards de façon équilibrée





Les illustrations sont-elles neutres ?

Offrir un panel représentatif de la diversité des agents (hommes et femmes, personnes racisées, en situation de handicap, apparence physique)

Eviter les représentations stéréotypées : homme Manager et femme secrétaire...



Se former (Mentor, CVRH)

Webinaires de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à la laïcité

Durée : 0.5 jour(s)
Session n° 24-4068-1
CVRH de Nancy

Objectifs

- connaître la définition des discriminations : les 25 critères, pourquoi ceux-là, pourquoi pas d'autres ?
- faire la distinction entre discrimination, inégalité de traitement, inégalité, inéquité et haine
- comprendre quelle est la responsabilité managériale en matière de discrimination en général, sur la laïcité et l'égalité femme/homme en particulier
- savoir se connaître, réagir et se positionner face à ces comportements
- identifier quelques exemples de bonnes pratiques à mettre en place dans son service pour sensibiliser, prévenir ou corriger des comportements ou propos discriminants, éviter
- les stéréotypes et les biais connaître les outils et les acteurs qui peuvent aider et accompagner, notamment dans le traitement des cas ;

Cible

La cible est en priorité les managers du pôle ministériel (DIR, DREAL, services centraux).

Planification



Comprendre et prévenir les discrimination
Proposée par IRA Nantes

Diversité et lutte contre les discriminations
Proposée par DGAFP

La série vidéo dont vous choisissez la fin pour éviter les discriminations.

avoir identifier, déjouer et dénoncer les comportements discriminants en milieu professionnel

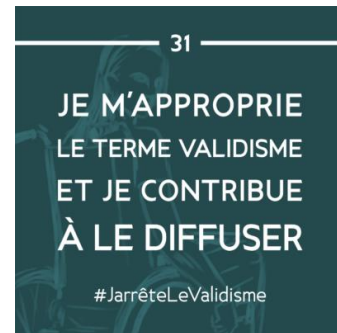
Durée : 1.0 jour(s)
Session n° 24-4142-2
CVRH de Nancy

Objectifs

- Apporter de nouveaux savoirs, de nouveaux outils et d'adopter de nouvelles postures pour informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les agents et leurs services en matière d'égalité, de diversité et de lutte contre les discriminations.
- Mieux appréhender les notions et contours de cette politique publique, les travaux de manière opérationnelle notamment dans les actes de gestion des ressources humaines. L'enjeu est pour eux de devenir pleinement acteurs de cette politique publique. L'enjeu est également de mieux appréhender le traitement des situations de discriminations signalées et l'accompagnement des victimes le cas échéant.

<https://mentor.gouv.fr/login/index.php>

Du validisme ordinaire et des bonnes pratiques



S'informer : l'intranet, les pages HFED

[/https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/egalite-diversite-et-non-discrimination-r2395.html](https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/egalite-diversite-et-non-discrimination-r2395.html)

Tolérance zéro aux ambiances discriminantes, haineuses ,
moqueuses, harcelantes, racistes, sexistes , homophobes,
transphobes, validistes...

Ne pas banaliser les remarques déplacées même sous
couvert d'humour:

- . Interrompre la séance pour rappeler les règles
- . Faire réaliser le caractère sexiste, raciste...
- . Expliquer que ce n'est pas tolérable et un délit



La plate-forme de signalement et d'écoute

Plateforme de signalement et d'écoute

Un prestataire : Concept RSE depuis janvier 2024

3 moyens d'accès :

Une adresse mel : signalement.discrim@developpement-durable.gouv.fr

Un numéro de téléphone : 09 74 76 72 23

un site internet : <https://conceptrse.fr/signalement-me>

Code employeur : 2030

Avec garantie **d'anonymat et de confidentialité**



Merci pour votre attention



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bernard EVEN

Référent laïcité du pôle ministériel

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL

COMMUNICATION

Journée annuelle de la laïcité - 120^e anniversaire

Colloque historique du 5 décembre 2025

« La loi du 9 décembre 1905 concernant
la séparation des Églises et de l'État,
Pierre angulaire de la laïcité en France »

Invité d'honneur : Michel WINOCK, Professeur émérite à l'Université de Paris VIII et à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'histoire politique et intellectuelle de la France, Fondateur de la collection *Points histoire* aux Éditions du Seuil et de la revue *L'Histoire*, qui présentera la réforme de 1905.

Article L 124-3 du Code de la fonction publique : « *Le référent laïcité est chargé (...) d'organiser une journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année* ».

La journée annuelle de la laïcité du 9 décembre 2025, 120^e anniversaire de la loi « concernant la séparation des Églises et de l'État », sera célébrée au sein du pôle ministériel de la transition écologique, de la biodiversité, de la mer et de la pêche et des négociations internationales sur le climat et la nature, à travers l'organisation par le référent laïcité ministériel d'un colloque historique, qui se déroulera le vendredi 5 décembre 2025, à l'administration centrale du ministère, Grande Arche de La Défense - Paroi sud / Tour Sequoia, salle Ségur, 92055 La Défense, de 9h30 à 13h. Ce colloque sera filmé et diffusé au sein du réseau du pôle ministériel et des établissements publics rattachés, en direct et en replay.

« Le 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, pierre angulaire de la laïcité en France »

Ouverture du colloque par Guillaume LEFORESTIER, Secrétaire général du pôle ministériel de la transition écologique et Bernard EVEN, référent laïcité : La laïcité en France est une notion complexe, souvent mal comprise, qui synthétise plusieurs principes complémentaires : la liberté de religion et de culte, l'égalité entre les cultes, la séparation entre les Eglises et l'Etat, la neutralité des services publics... La présentation de ce concept et de son évolution, à travers une approche historique allant de la chute de la monarchie, aux deux vagues de laïcisation de la société française durant la Révolution et la III^e République, jusqu'à la période récente, permet d'éclairer ses différentes facettes et les enjeux contemporains.

Première partie : De la Révolution française à l'installation de la III^e République (1789-1879) :

« La Révolution, l'un des moments fondateurs d'une laïcité à la française (1789-1799) », par Hervé LEUWERS, *professeur d'histoire moderne et de la Révolution française à l'Université de Lille.*

« Organiser et contrôler les cultes après la Révolution : le régime concordataire français (1801-1879) », par Jean-Pierre CHANTIN, *membre du laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), - Unité mixte de recherche commune à l'université Lumière Lyon-II, à l'université Jean-Moulin Lyon-III, à l'université Grenoble-Alpes, à l'École normale supérieure de Lyon et au CNRS.*

Deuxième partie : De 1880 « au moment 1905 » et ses suites, jusqu'à la fin de la III^e République :

« Les origines de la loi du 9 décembre 1905 », par Michel WINOCK, *professeur émérite à l'Université de Paris VIII et à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'histoire politique et intellectuelle de la France.*

« L'évolution de l'attitude de l'Eglise catholique en France et du Saint Siège face à la République et à la laïcité de la fin du XIX^e siècle aux années 20 : de vifs conflits à l'émergence de solutions acclimatées à un Etat laïc », par Anne-Violaine HARDEL, *directrice du service juridique de la Conférence des Evêques de France, enseignante en master de « Patrimoine religieux » à l'institut catholique de Paris, spécialisée en droit canonique et droit français des religions.*

Troisième partie : Depuis la fin seconde guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui : une histoire du temps présent de la laïcité en France :

« L'évolution des politiques publiques en matière de laïcité depuis la fin de la seconde guerre mondiale », par Bernard EVEN, *docteur en droit public et licencié en histoire, magistrat administratif et référent laïcité ministériel.*

« L'évolution de la perception des musulmans de France face à la laïcité depuis le début des années 1980 : un système accepté ou profondément questionné ? », par Razika ADNANI, *philosophe et islamologue franco-algérienne, autrice de l'ouvrage « Sortir de l'islamisme », Editions Erick Bonnier, décembre 2024.*

Conclusion sur les leçons de l'histoire : La loi du 9 décembre 1905, dont les grandes lignes sont encore aujourd'hui applicables, demeure la pierre angulaire de la laïcité en France et constitue un outil législatif essentiel pour préserver la paix civile. Est - elle menacée ? Devrait - elle évoluer ?

BIOGRAPHIE DES INTERVENANTS

Razika ADNANI est philosophe et islamologue franco-algérienne, autrice de l'ouvrage « Sortir de l'islamisme », Editions Erick Bonnier, décembre 2024. Après des études de philosophie à l'Université d'Alger, Razika Adnani a exercé en tant que professeur de philosophie jusqu'en 2005 date à laquelle elle quitte l'enseignement pour se consacrer à la recherche et à l'écriture. Elle a été membre du Conseil d'Orientation de la Fondation de l'Islam de France de 2017 à 2024, membre du conseil scientifique du Centre Civique d'Étude du Fait Religieux (CCEFR), membre du groupe d'analyse de JFC Conseil, membre d'honneur de l'association Euromed - IHEDN, et Présidente Fondatrice des Journées Internationales de Philosophie d'Alger. De 2014 à 2016, elle donne des conférences à l'Université Populaire de Caen sur le thème « Penser l'islam ». À partir de 2016, elle collabore avec le ministère de la justice en France, direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), puis avec le ministère de l'intérieur, dans le cadre de la formation des professionnels qui s'occupent des jeunes radicalisés. De 2015 à 2017, elle contribue aux travaux du séminaire Laïcité et fondamentalismes organisé par le *Collège des Bernardins*. De 2017, elle rejoint l'Université Permanente de Nantes pour donner des conférences sur la pensée musulmane. En 2019, elle est membre du Conseil scientifique du centre d'étude du fait religieux. En 2020, elle donne au Centre civique d'étude du fait religieux (CCEFR) un ensemble de conférences sur le thème : « La réforme de l'islam du 19^e siècle à nos jours 2021-2022 ». Elle donne au Centre civique d'étude du fait religieux (CCEFR) un cycle de conférences sur le thème : « La philosophie en terre d'islam ». Depuis 2023, Razika Adnani est membre du Jury du « prix littéraire Gisèle Halimi » et depuis 2024 membre du jury du « prix international de la liberté des femmes Mahsa Amini ».

Jean-Pierre CHANTIN est membre du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), - Unité mixte de recherche commune à l'université Lumière Lyon-II, à l'université Jean-Moulin Lyon-III, à l'université Grenoble-Alpes, à l'École normale supérieure de Lyon et au CNRS.

Bernard EVEN est docteur en droit public et licencié en histoire, magistrat administratif, actuellement premier vice – président de la Cour administrative d’appel de Versailles, par ailleurs président de formation de jugement à la Cour nationale du droit d’asile (CNDA), co-président de la Commission nationale des impôts directs et taxes sur le chiffre d’affaire, et référent laïcité du pôle ministériel de la transition écologique.

Anne-Violaine HARDEL est directrice du service juridique de la Conférence des Evêques de France, enseignante en master de « Patrimoine religieux » à l’institut catholique de Paris, spécialisée en droit canonique et droit français des religions. Titulaire d’une licence en droit canonique, diplômée de l’Institut d’Administration des Entreprises de Paris et du Magistère de droit des activités économiques de l’Université de Paris I Panthéon Sorbonne. Elle est l’auteur de l’ouvrage intitulé « Signes religieux et ordre public », aux éditions du CERF 2018 et de nombreux articles portant sur les questions religieuses.

Hervé LEUWERS est professeur d’histoire moderne et de la Révolution française à l’Université de Lille. Il a été directeur des Annales historiques de la Révolution française. Il a notamment publié : Robespierre (Fayard, 2014), Camille et Lucile Desmoulins. Un rêve de république (Fayard, 2018), La Révolution française. Une histoire occidentale (PUF, 2025) et Les 100 mots de la Révolution française (PUF, 2025).

Michel WINOCK est professeur émérite à l'Université de Paris VIII et à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'histoire politique et intellectuelle de la France. Docteur es lettres et agrégé d'histoire, docteur en histoire du XXe siècle avec une thèse intitulée "Crises et idées de crise en France (1871-1968)", qui est à l'origine de son ouvrage sur « La Fièvre hexagonale : les grandes crises politiques de 1871 à 1968 ». Membre de la revue "Esprit", puis directeur littéraire aux Éditions du Seuil, fondateur de la collection « Points histoire », il fonde en 1978 la revue "L'Histoire", avec pour ambition de rendre accessible au grand public les meilleurs travaux de la recherche historique. Il a également co-dirigé avec Jacques Julliard le « Dictionnaire des intellectuels français » aux Éditions du Seuil en 1996. Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, Michel Winock est l'un des historiens français les plus prolifiques. Il est notamment l'auteur du "Siècle des intellectuels" (1997) pour lequel il a reçu le prix Médicis 1997 dans la catégorie essai ; des "Voix de la liberté" (2001) salué par l'Académie française, qui lui a décerné par ailleurs son grand prix d'histoire (prix Gobert) pour l'ensemble de son œuvre ; une biographie de Clemenceau chez Perrin en 2007, pour laquelle il a reçu le prix Aujourd'hui la même année ; "Madame de Staël" chez Fayard, prix Goncourt de la biographie en 2010 ; « Les Derniers Feux de la Belle Époque. Chronique culturelle d'une avant-guerre (1913-1914) », aux éditions du Seuil en 2014. Plus récemment, Gouverner la France (Gallimard, 2022) ; « Pompes funèbres. Les morts illustres, 1871-1914 », Perrin, 2024. Il est également éditorialiste de la revue Challenges.

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT CE COLLOQUE :

Date : le vendredi 5 décembre 2025, de 10h à 13h30.

Durée : 3 heures 30 mn sans pause.

Lieu : à l'administration centrale du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la mer et de la pêche et des négociations internationales sur le climat et la nature - Grande Arche de La Défense - Paroi sud / Tour Sequoia, Salle Ségur, 92055 La Défense.

Public au sein de la salle Ségur : des membres du personnel de l'administration centrale du ministère, des services déconcentrés et des établissements publics sous tutelle, des représentants du ministère de l'intérieur et de la fonction publique, et les invités des intervenants.

Inscription nécessaire pour assister à ce colloque :

De préférence avant le 4 décembre 2025, dans la limite des places disponibles, en utilisant le lien suivant : <https://enqueteur.sg-drh.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=622518&lang=fr>

Ce colloque sera filmé :

Il sera diffusé au sein du réseau intranet du pôle ministériel et des 97 établissements publics rattachés (90.000 agents), en direct, puis en replay à partir du 9 décembre 2025 (un autre lien spécial sera alors communiqué).

Lien pour visualiser ce colloque en direct :

<https://stream.lifefizecloud.com/extension/24204085/4cb217e0-952e-4a22-a06c-922f72be13e2>

Structure du colloque : selon un mode chronologique, en trois parties, chacune étant déclinée en deux volets.

Nombre d'intervenants : 6 intervenants, chacun disposant d'environ trente minutes.

Secrétariat du colloque :

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la mer et de la pêche et des négociations internationales sur le climat et la nature

Direction des ressources humaines | Secrétariat général

Mme Stéphanie GIRAUDINEAU, Cheffe de bureau - SG/DRH/CMGP/ATC/BPR

stephanie.giraudineau@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 01 40 81 70 43 - Mobile : (+33) 7 60 85 49 41

La Grande Arche - Paroi sud, Bureau n° 10S31 - 92055 La Défense Cédex - www.ecologie.gouv.fr



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Niriaina RASOAVA

Chargée de projet Logiciels
Direction du numérique
Secrétariat général

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INTERVENTION JOURNÉE NATIONALE DES FORMATEURS INTERNES OCCASIONNELS

Jeudi 27 novembre 2025

SG/DNUM/UNI/DETN/GPBCW/PPB

Sommaire

1. Introduction

- a. L'outil numérique
- b. Cadre historique de son utilisation

2. La sécurité numérique au cœur de nos usages et du choix d'outils numériques

- a. Qu'est-ce qu'une donnée? Quels types de données manipule t-on?
- b. Le RGPD
- c. Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique
- d. Charte d'usage des services numériques pour notre ministère
- e. L'IA en deux mots...

3. Les outils de Visio – indispensable aux formations à distance

- a. Visio de l'Etat : présentation générale
- b. Webconférence de l'Etat : présentation générale
- c. Webinaire de l'Etat : présentation générale et démonstration

4. Le Bureau numérique ou Bnum

- a. Présentation générale
 - b. Espaces de travail : présentation et démonstration
-



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. INTRODUCTION

a. Un outil numérique : Une ressource mais aussi une responsabilité



Outil numérique :

Ressource dans -> facilitation dans le travail
-> amélioration de la communication
-> Possibilité de collaboration
-> Soutient l'apprentissage

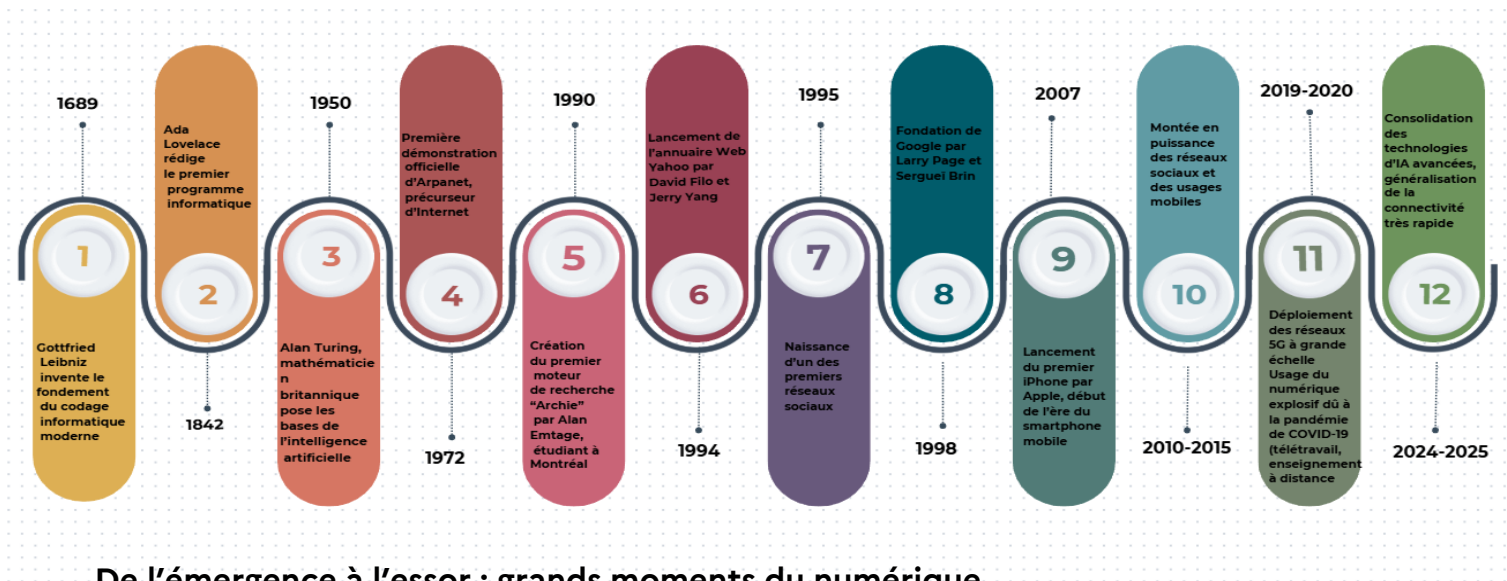
L'outil numérique augmente notre efficacité, enrichit nos pratiques et rend la formation plus fluide et accessible.

Outil numérique :

Responsabilité -> parce qu'il contient des données personnelles ou sensibles
-> parce que sa mauvaise utilisation peut créer des risques
-> parce que l'utilisateur joue un rôle clé dans la sécurité
-> parce que le RGPD impose des obligations

L'outil numérique traite des données et toute donnée implique une responsabilité légale, éthique et professionnelle.

b. Cadre historique de son utilisation



De l'émergence à l'essor : grands moments du numérique

- Année 2000 : Premières plateformes collaboratives et outils numériques émergents grâce à l'essor d'Internet
- 2010 : Généralisation des smartphones et multiplication des applications et services en ligne
- 2020 : Crise du Covid-19 : adoption massive des outils numériques pour la formation à distance



2. LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE AU CŒUR DE NOS USAGES ET DU CHOIX D'OUTILS NUMÉRIQUES



a. Qu'est-ce qu'une donnée ? Quel type de données manipule t-on?

Qu'est-ce qu'une donnée?

Dans un outil numérique, une donnée est une information qui est **créée, enregistrée, stockée, échangée** ou **traitée** lors de l'utilisation de l'outil.

Elle peut :

- Être produite par l'utilisateur
- Être produite par l'outil lui-même
- Être produite par des interactions entre plusieurs utilisateurs

Ces données peuvent être :

- **Du contenu** (textes, images, vidéos, documents)
- **Des informations personnelles** (identité, coordonnées, identifiant de connexion)
- **Des données techniques** (heure de connexion, adresse IP, activités)
- **Des paramètres de l'outil** (rôles, droits, préférences)
- **Des traces d'usage** (clics, navigations)

Données dans outil numérique = tout ce qui laisse une trace

C'est ce caractère traçable qui implique des responsabilités en matière de **protection, sécurisation et conformité (RGPD)**.

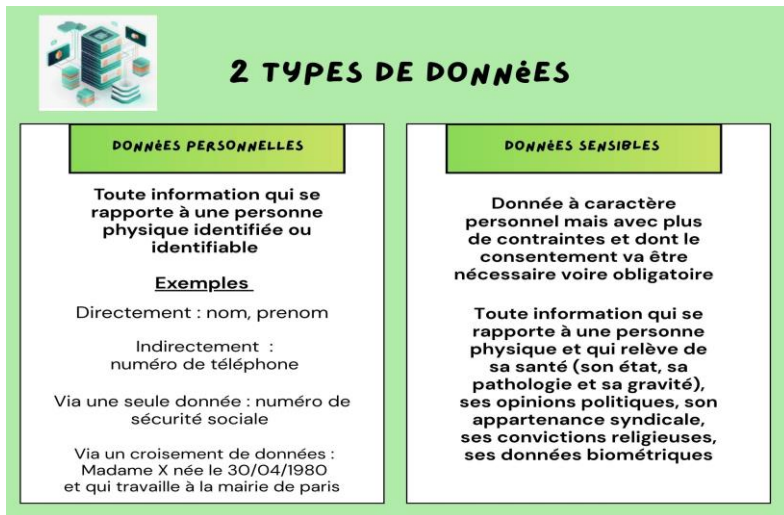
a. Qu'est-ce qu'une donnée ? Quel type de données manipule t-on?

En formation, certaines données nécessitent plus d'attention :

Celles que vous **collectez**, **stockez** ou **partagez** dans vos outils numériques.

On parle alors du traitement de données : **Stocker**, **consulter**, **échanger**, **transmettre** et **visualiser des données**.

Pourquoi? Elles concernent directement vos apprenants et leurs parcours.



Comment encadrer légalement la collecte, le stockage et le traitement des données? ...

b. Le RGPD



4 dates à retenir :

- ✓ **6 janvier 1978 : Première loi « Informatique et Libertés »**
Création officielle de la CNIL et premières règles françaises de protection des données personnelles
- ✓ **24 octobre 1995 : Directive 95/46/CE du Parlement européen**
Première réglementation européenne pour protéger les données personnelles
- ✓ **27 avril 2016 : Adoption officielle du RGPD pour le Parlement européen**
- ✓ **25 mai 2018 : Entrée en application directe dans tous les membres de l'UE**

b. Le RGPD

C'est quoi le RGPD concrètement?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui harmonise les règles de traitements des données à caractère personnel dans toute l'Union européenne.

But :
Protéger l'utilisation des données à caractère personnel.

Objectif :
Harmoniser l'encadrement juridique de l'utilisation des données personnelles en Europe.

Pour utiliser des données appartenant à une personne, il faut :

1. **Avoir un objectif précis** -> les données ne peuvent être collectées et utilisées que pour une finalité claire, définie et légitime.
2. **Avoir le droit d'utiliser ces données** (base légale).

On peut utiliser les données si l'une des conditions suivantes est remplie :

- **Consentement** : la personne dit « oui » clairement (ex : signature)
 - **Exécution d'un contrat** : les données servent à respecter un contrat
 - **Obligation légale** (ex : fiches de présence ou obligations comptables)
 - **Sauvegarde des intérêts vitaux** (ex : urgence médicale)
 - **Mission publique** : le traitement est nécessaire pour réaliser une mission d'intérêt public ou liée à l'administration (ex : données collectées par un service public)
 - **Intérêt légitime** : l'entreprise ou l'organisme peut traiter les données si c'est nécessaire pour ses intérêts légitimes sans nuire aux droits de la personne (Ex : sécuriser un site web ou prévenir la fraude)
-



b. Le RGPD

Et dans le cadre d'une formation, cela donne quoi?

En résumé :

Le RGPD en formation c'est :

- 1 Informer
- 2 Collecter seulement ce qui est utile
- 3 Sécuriser
- 4 Permettre les droits des personnes
- 5 Supprimer quand ce n'est plus nécessaire

c. Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique

RGPD = Cadre légal

- Définit les obligations : protéger les données personnelles
- Fixe les bases légales

Sécurité numérique = l'application concrète

- Ce sont les gestes du quotidien qui rendent la conformité possible.
- Protéger ses comptes, ses outils, ses fichiers, ses communications

Pourquoi ce lien est essentiel?

Le RGPD dit **ce qu'il faut respecter** et la sécurité numérique dit **comment le respecter**.

Selon l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations), il y a 10 règles d'or en matière de sécurité numérique.

c. Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique



c. Les 10 règles d'or en matière de sécurité numérique



d. Charte d'usage des services numériques pour notre ministère

Objet de la charte :

Informers les utilisateurs du pôle ministériel de leurs droits et obligations dans le domaine numérique.

But :

Protéger la vie privée des utilisateurs et assurer un usage respectueux et transparent des services numériques.

Cadre et finalité de la charte :

- Définit les **règles d'usage des outils numériques** du ministère.
- Assure la **conformité avec la déontologie** des agents.
- Garantit la **sécurité numérique** pour le ministère et ses usagers.
- S'appuie sur les **recommandations de l'ANSSI et de la CNIL** et sur le **cadre légal en vigueur**.

La Dnum a fait l'acquisition pour une durée de 1 an de SoSafe , un environnement de formation en ligne à la sécurité numérique.
L'objectif est de nous former et nous sensibiliser à la sécurité numérique.

e. L'IA en deux mots...

L'IA générative : outil qui offre de grandes possibilités pour améliorer nos processus de travail quotidiens.

La direction du numérique a mis en place **depuis mars 2025** un **portail d'IA génératives(PIAG)** pour **des usages professionnels** : bureautique, analyse de données, aide au développement logiciel, appui au pilotage et conception des politiques publiques.

PIAG offre aux agents un accès à plusieurs IA génératives en mode conversationnel dans un **cadre sécurisé et maîtrisé**, y compris pour des usages sur des données sensibles en s'appuyant sur des solutions souveraines (modèle Mistral hébergé en environnement SecNumCloud).

Points de vigilance :

- Exercer une grande vigilance avec les autres outils d'IA génératives (ChatGPT,, Copilot, etc...)disponibles gratuitement en ligne!
Aucune donnée confidentielle ou sensible ne doit être partagée.
Aucune donnée personnelle des agents ou usagers ne doit figurer non plus.
 - L'IA est un outil d'aide, pas de remplacement.
 - L'humain garde le contrôle et doit ainsi veiller à l'exactitude des informations.
-



3. LES OUTILS DE VISIO INDISPENSABLE AUX FORMATIONS A DISTANCE

a. Visio de l'Etat – outil simple



Visio

- Outil de visioconférence (inclus dans la Suite numérique)
- Outil mise en oeuvre par la DINUM
- Outil en cours de développement Béta
- Pour tous les agents publics et leurs partenaires
- Nombre participants maximum : 150
- Simple : une interface intuitive, accessible sur différents appareils via navigateur
- Souveraine : hébergée en France respectant les normes RGPD et les exigences de sécurité

Visio = pas un outil de webinaire

Points forts :

- Pas de limite de temps
- Création d'une visio rapide en quelques clics
- Possibilité d'enregistrement
- Transcription possible jusqu'à 3h de réunion



Produit en cours de développement — votre avis compte ! [Partagez votre avis](#) ↗

Niraisna RASOAVA

Visioconférences simples et sécurisées

Communiquez et travaillez en toute simplicité, sans compromis sur votre souveraineté

[Créer une réunion](#)[Rejoindre une réunion](#)

[En savoir plus sur Visio](#)



Passez à la simplicité. Essayez-nous dès maintenant !

Découvrez une solution intuitive et accessible, conçue pour tous les agents publics et leurs partenaires, et bien plus encore.

<https://visio.numerique.gouv.fr/>

b. Webconférence de l'Etat

Webconférence de l'Etat

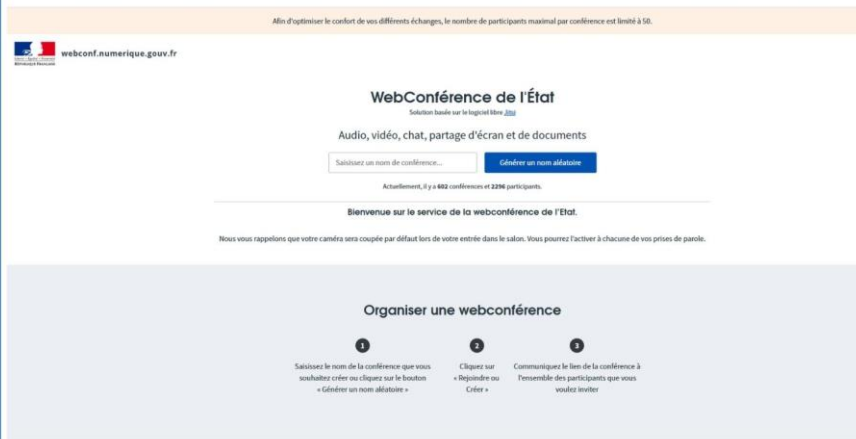


- Outil de webconférence porté en interministériel par notre pôle ministériel et le MINEFI
- Outil sécurisé et souverain basé sur un logiciel libre
- Pour tous les agents de l'Etat et des externes
- Nombre participants maximum : 50
- Accessible sur plusieurs appareils via navigateur ou application

Privilégier Chrome ou Edge

Points forts :

- Enregistrement possible
- Chat en live
- Partage d'écran
- Possibilité de scinder la webconférence en plusieurs salles annexes



<https://webconf.numerique.gouv.fr/>

C. Webinaire de l'Etat

Webinaire de l'Etat



- Outil de webconférence (inclus dans la Suite numérique) pour des séminaires, des conférences visuelles, des webinaires
- Outil proposé par la DINUM et la Direction du numérique pour l'éducation
- Outil sécurisé hébergé en France
- Pour tous les agents de l'Etat et des externes
- Nombre participants maximum : 350
- Accessible sur plusieurs appareils via navigateur

Privilégier Chrome ou Edge

Points forts :

- Diffusion et partage de documents
- Chat en live
- Sondage en live possible
- Tableau blanc
- Enregistrement
- Possibilité création de salle permanente avec paramètres avancés

Nouveauté : ✨ Le Webinaire de l'Etat passe sur BigBlueButton 3.0 ! [Voir les nouveautés](#)

**Webinaire de l'Etat**
Le service de séminaires en ligne pour les agents de l'Etat

en fr [Modalités d'accès](#) [Lien vers la documentation](#) [Niriaina RASOAVA](#) se déconnecter

Mes salles de réunions

[+ Créer une salle permanente](#)

Trier par :

[↑ Date](#) [Alphabétique](#) [Favoris](#)

Mon Séminaire test

[Lancer](#) [Inviter](#)



[Ouvrir un séminaire temporaire](#)

Créez un séminaire immédiatement avec des réglages standards. Ce séminaire ne sera pas enregistré dans votre liste de salons.

<https://webinaire.numerique.gouv.fr/welcome>

c. Webinaire de l'Etat-le tableau blanc

MESSAGES

- Discussion publique

NOTES

- Notes partagées

PARTICIPANTS (1)

- Niriaina RASOAVA (Vous)

Mon Séminaire test

Webinaire de l'État

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Le Webinaire de l'État évolue... et passe à BigBlueButton 3.0 !

Découvrez toutes les nouveautés

Cliquez sur le nom de votre réunion...

et retrouvez les liens d'invitation dans la nouvelle fenêtre d'information

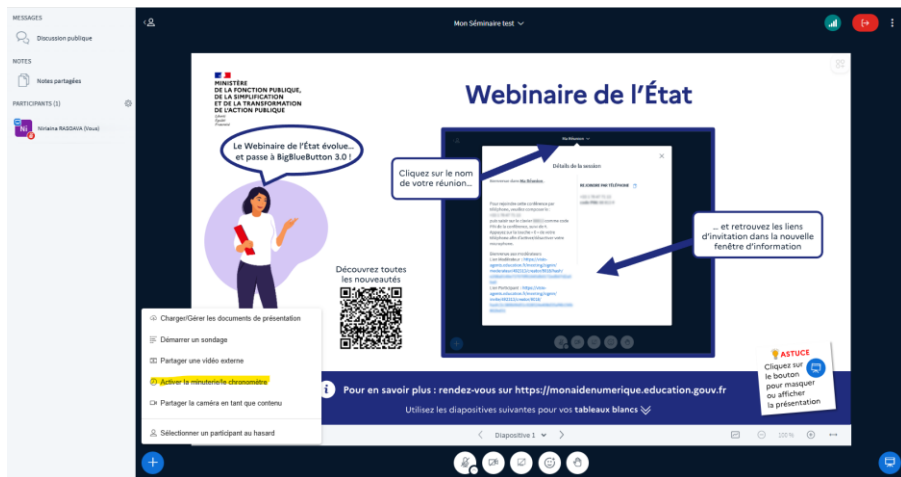
Pour en savoir plus : rendez-vous sur <https://monaidenumerique.education.gouv.fr>

Utilisez les diapositives suivantes pour vos tableaux blancs

Diapositive 1

[illegible][illegible]

c. Webinaire de l'Etat-le chronomètre/minuteur



Le Webinaire de l'Etat évolue... et passe à BigBlueButton 3.0 !

Cliquez sur le nom de votre réunion...

... et retrouvez les liens d'invitation dans la nouvelle fenêtre d'information

Découvrez toutes les nouveautés

Charger/Gérer les documents de présentation

Démarrer un sondage

Partager une vidéo externe

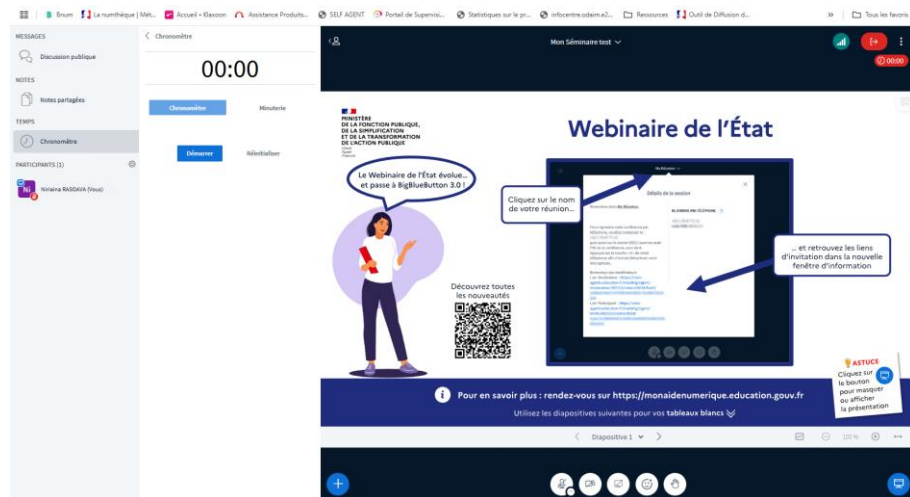
Partager la caméra en tant que contenu

Sélectionner un participant au hasard

Pour en savoir plus : rendez-vous sur <https://monaidenumerique.education.gouv.fr>

Utilisez les diapositives suivantes pour vos tableaux blancs

ASTUCE : Cliquez sur le bouton pour masquer ou afficher la présentation



00:00

Chronomètre

Minuteur

Webinaire de l'Etat

Le Webinaire de l'Etat évolue... et passe à BigBlueButton 3.0 !

Cliquez sur le nom de votre réunion...

... et retrouvez les liens d'invitation dans la nouvelle fenêtre d'information

Découvrez toutes les nouveautés

Pour en savoir plus : rendez-vous sur <https://monaidenumerique.education.gouv.fr>

Utilisez les diapositives suivantes pour vos tableaux blancs

ASTUCE : Cliquez sur le bouton pour masquer ou afficher la présentation



c. Webinaire de l'Etat - Création salles groupes de travail

The screenshot shows the 'Webinaire de l'Etat' interface. On the left, there is a sidebar with 'MESSAGES', 'NOTES', 'TEMPS', and 'PARTICIPANTS'. The main area displays a presentation slide titled 'Webinaire de l'Etat' with the logo of the 'MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE'. A blue arrow points to the 'Créer des salles pour les groupes de travail' button. Another blue arrow points to the QR code. A third blue arrow points to the 'Détails de la session' window. A fourth blue arrow points to the 'ASTUCE' box at the bottom right.

Salles pour les groupes de travail

Fermer

Créer

Conseil : vous pouvez glisser-déposer le nom d'un utilisateur pour l'affecter à un groupe de travail spécifique.

Nombre de réunions

2

Durée (minutes)

15

- ☐ Autoriser les participants à choisir la salle de réunion privée qu'ils souhaitent rejoindre
- ☐ Faire une capture du tableau blanc lors de la fermeture des groupes de travail
- ☐ Faire une capture des notes partagées lors de la fermeture des groupes de travail
- ☐ Envoyer l'invitation aux modérateurs désignés

Gérer les salles Affecter aléatoirement

Non attribué (1)	Réunion 1	Réunion 2
Niriaina RASOAVA (Vous)	Diapositive actuelle	Diapositive actuelle

Vous devez placer au moins un participant dans chaque groupe de travail

MESSAGES

Discussion publique

NOTES

Notes partagées

TEMPS

Chronomètre

PARTICIPANTS (1)

Nirinaia RASOAVA (Vous)

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Webinaire de l'État

Le Webinaire de l'État évolue... et passe à BigBlueButton 3.0 !

Découvrez toutes les nouveautés

Cliquez sur le nom de votre réunion...

... et retrouvez les liens d'invitation dans la nouvelle fenêtre d'information

ASTUCE
Cliquez sur le bouton pour masquer ou afficher la présentation

Pour en savoir plus : rendez-vous sur <https://monaidenumerique.education.gouv.fr>

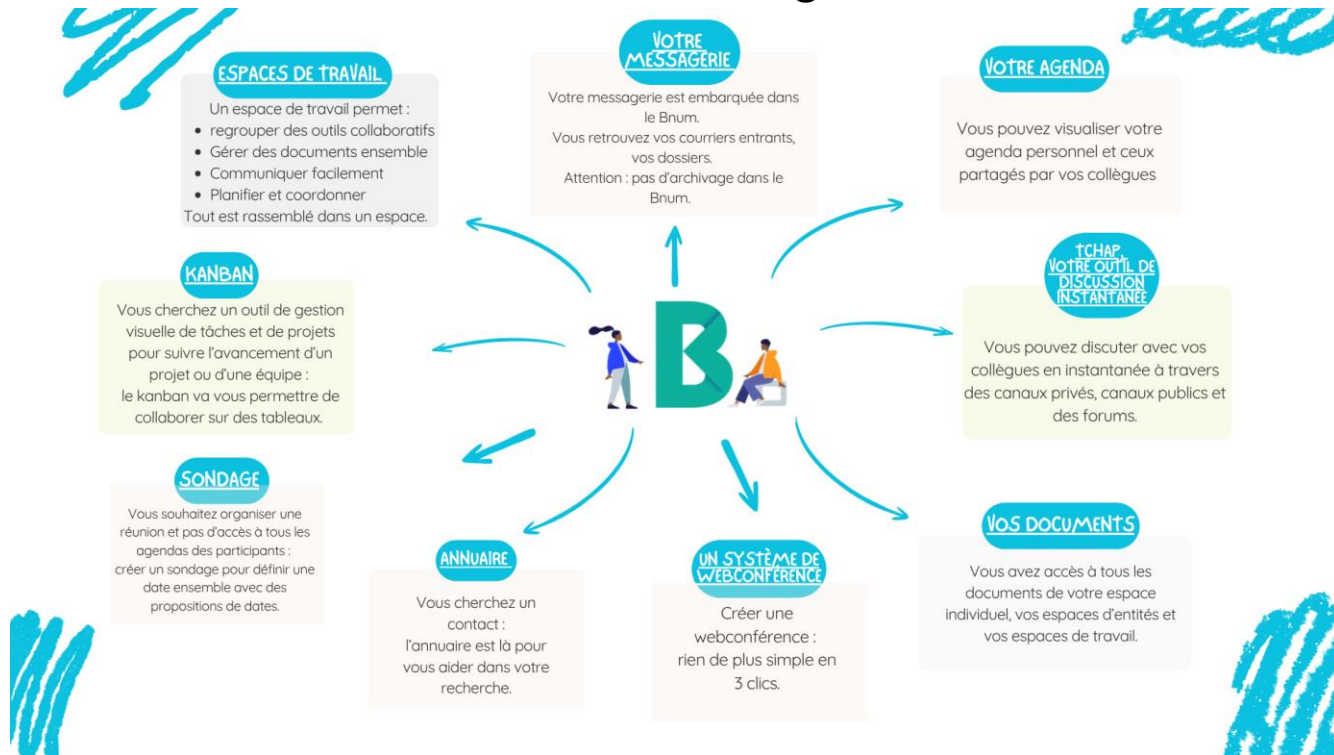
Utilisez les diapositives suivantes pour vos tableaux blancs



4. LE BUREAU NUMÉRIQUE OU BNUM



a. Présentation générale





b. Les espaces de travail

Comment utiliser un espace de travail dans le cadre de formation?

🎓 Avant la formation :

Préparer les participants en centralisant les informations comme le programme, les supports, les liens de connexion, les documents à lire si besoin.

🗺️ Pendant la formation :

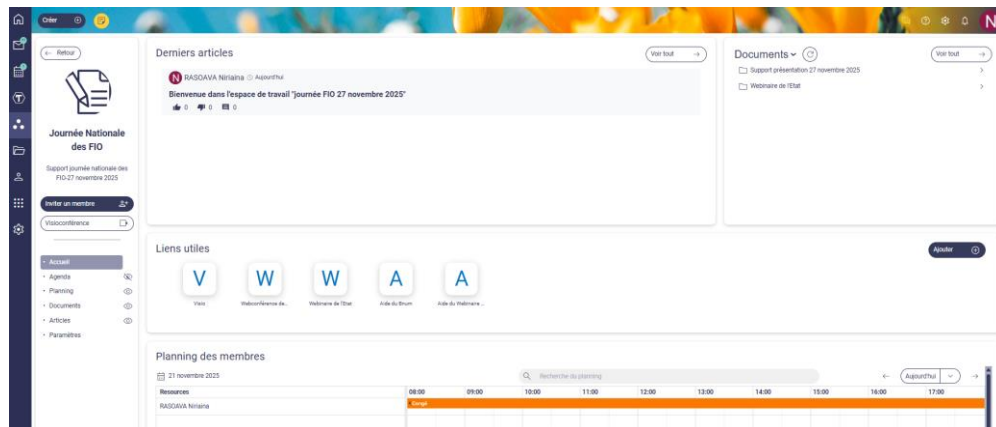
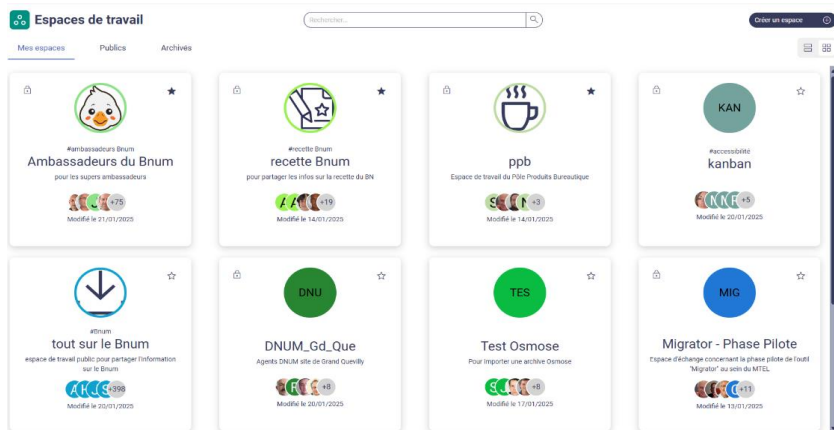
L'EDT devient un outil d'animation et de collaboration avec un partage en direct des ressources avec la possibilité de co-éditer

📁 Après la formation :

L'espace de travail devient un espace de continuité pédagogique

→ ☐ Tout au même endroit = moins de mails

b. Les espaces de travail





MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAUSE DEJEUNER

LA CONFÉRENCE DÉMARRE À 14H00

27 novembre 2025

**2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du
MTEATTVL**



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Albane DEVOUGE

Consultante – ARRC

Conférence sur l'art oratoire pour enrichir vos pratiques pédagogiques
« Savoir transmettre : prise de parole & animation »

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CLOTURE DE LA JOURNÉE

Émilie MERLEN

Adjointe au sous-directeur FORCQ
Direction des ressources humaines
Secrétariat général

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION :

<https://enqueteur.sg-drh.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=552167&lang=fr>

27 novembre 2025

2ème rencontre nationale des formateurs internes occasionnels du MTEATTVL



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines